



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des Examens et Concours

Bureau des examens
De l'enseignement supérieur et de la VAE

Aix-en-Provence, le 25 mars 2026

Rectorat Diec 3.03
Affaire suivie par :
Annie GUISTETTO
Tél : 04 42 91 72 01
Mél : annie.guistetto@ac-aix-marseille.fr
Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence Cedex 1

Le recteur de la région académique PACA
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement,

Objet : Circulaire inter- académique d'organisation du BTS MANAGEMENT COMMERCIAL OPERATIONNEL (MCO) Session 2026

Références : Circulaire nationale d'organisation du brevet de technicien supérieur Management Commercial Opérationnel (MCO) du 1^{er} décembre 2025

L'académie d'AIX-MARSEILLE étant chargée, pour la présente session, de l'organisation inter - académique de l'examen cité en objet, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous les instructions nécessaires au bon déroulement de l'examen.

Académie pilote : Aix-Marseille (1106 candidats)

Académies rattachées : Corse (63 candidats)

I. DISPOSITIONS GENERALES

A. ACCUEIL DES CANDIDATS :

Les candidats sont dirigés en ordre et rapidement vers les salles de composition. Ils occupent la table portant le numéro qui figure sur leur convocation.

Ils déposent cartables, téléphones mobiles, livres, cahiers et autres documents dans un emplacement réservé. L'accès des locaux est interdit à toute personne autre que les candidats ou le personnel de l'établissement ou de l'examen.

La loi du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics ne s'applique pas aux candidats qui viennent passer les épreuves d'un examen dans les locaux d'un établissement public d'enseignement.

Ceux-ci doivent toutefois se soumettre aux règles d'organisation de l'examen qui visent notamment à garantir le respect de l'ordre et de sécurité, à permettre la vérification de l'identité des candidats ou prévenir les risques en cas de fraudes. (cf circulaire ministérielle n°2004-084 du 18 mai 2004 – BOEN n°21 du 27 mai 2004).

→ Contrôle de la pièce d'identité avant le début des épreuves :

Le ministère de l'Intérieur et des outre-mer et le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ont décidé de pérenniser la mesure déjà mise en œuvre en 2022 et 2023 visant à permettre aux élèves et aux étudiants qui disposent d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport expiré depuis moins de 5 ans de présenter ce titre afin de prouver leur identité lors du passage d'un examen ou d'un concours.

Ce dispositif bénéficie aux élèves et aux étudiants de l'enseignement secondaire, des lycées agricoles et de l'enseignement supérieur.

B. MATERIELS AUTORISES :

Les calculatrices : voir circulaire n°2015-178 du 1^{er} Octobre 2015.

La circulaire n° 2015-178 du 1^{er} octobre 2015 précise la réglementation relative à l'utilisation des calculatrices électroniques pour les BTS.

Est considéré comme « calculatrice » tout dispositif électronique autonome, dépourvu de toute fonction de communication par voie hertzienne, ayant pour fonction essentielle d'effectuer des calculs mathématiques ou financiers, de réaliser des représentations graphiques, des études statistiques ou tous traitements de données mathématiques par le biais de tableaux ou diagrammes.

Les matériels autorisés sont les suivants :

- les calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
 - les calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique qui disposent d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
- la neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire
- le blocage de toute transmission de données, que ce soit par wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
- la présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au mode « examen »
- la non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve. La sortie du « mode examen » nécessite une connexion physique, par câble, avec un ordinateur ou une calculatrice.

C. CONVOCATIONS :

Les candidats seront convoqués courant avril par les services du rectorat pour toutes les épreuves via **CYCLADES**.

Les candidats individuels recevront, 15 jours environ avant le début des épreuves, une notification par mail leur indiquant les modalités de téléchargement de leur convocation. Ils devront ensuite télécharger et imprimer leur convocation sur **CYCLADES**.

L'application **CYCLADES** permet aux centres d'épreuves d'imprimer les listes d'affichage, d'émargement (épreuves écrites, orales et pratiques) et les étiquettes de table (épreuves écrites). Un guide est disponible dans l'application, onglet : « Guide ». <https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/>

D. SURVEILLANCE :

Les épreuves seront organisées dans chaque centre à raison de 2 surveillants au minimum par salle d'examen à la diligence du chef de centre, conformément au bulletin académique spécial n° 269 du 28 janvier 2013. Il entre, en effet, dans les obligations de service des enseignants d'assurer la surveillance des examens (cf. point 6 charte nationale des examens 15 janvier 2007 BOEN n° 4 du 25 janvier 2007).

Il est recommandé, pour surveiller les épreuves, d'éviter, dans toute la mesure du possible, de faire appel aux enseignants de la discipline.

Les établissements de formation (sous contrat et hors contrat) se mettront en relation avec l'établissement centre d'épreuves et répondront favorablement aux demandes de contribution qui pourraient leur être adressées.

La communication par tous moyens (voix, texto, MMS, courriels...) entre les candidats pendant les épreuves est interdite. Cette consigne sera rappelée lors de l'envoi des convocations aux candidats. La possession et l'utilisation des téléphones portables, smartphones, montres connectées, etc. sont interdites pendant les épreuves.

La possession et l'utilisation de tout appareil non autorisé permettant des échanges ou la consultation d'informations pendant l'épreuve sont susceptibles de poursuites pour tentative de fraude. Tous ces appareils doivent être éteints et rangés dans un sac. Aussi, et dans la mesure du possible, vous veillerez à ce que les épreuves se déroulent dans des salles d'examens équipées d'une horloge.

I. RECOMMANDATIONS AUX CHEFS DE CENTRE POUR LES EPREUVES ECRITES

A. CORRECTIONS DEMATERIALISEES DES EPREUVES ECRITES

INFORMATION :

Toutes les épreuves écrites communes et professionnelles des BTS (sauf exceptions) sont dématérialisées sur le logiciel SANTORIN et numérisées au sein même des centres épreuves.

En conséquence :

- un modèle de copie unique spécifique est utilisé pour ces épreuves : « CCYC ».
- les anciens modèles de copies « EN » ne devront pas être utilisés.
- l'organisation de cette dématérialisation (numérisation/corrections) fera l'objet de consignes spécifiques et de formation dispensées par notre service coordination.
- les copies des épreuves communes seront numérisées le soir même ou le lendemain de l'épreuve dans chaque centre épreuve du lundi 18 mai au vendredi 22 mai 2026, date butoir.

1. CONSIGNES :

La documentation fonctionnelle et technique relative à l'application Cyclades et au module Santorin est disponible sur l'espace Cyclades des établissements (en particulier dans la rubrique « accès à la documentation établissement » de la page d'accueil Cyclades).

L'ensemble des consignes relatives aux épreuves dématérialisées des services des examens de la division des examens et concours (Diec) vous seront transmises dans un document unique, au mois d'avril prochain.

Pour les corrections dématérialisées, les copies seront classées par épreuves, et par ordre alphabétique des candidats et numérisées dans les délais (le jour ou au plus tard le lendemain). **Les copies dématérialisées ne sont pas anonymées.** L'anonymat est effectué de manière automatique lors de la numérisation, les étiquettes anonymat sont donc inutiles.

Le modèle national de copie SANTORIN « CCYC : ©DNE » devra être impérativement utilisé.

- si un modèle de copie EN classique est utilisé pour une épreuve dont les corrections sont dématérialisées, la copie ne pourra pas être corrigée."

Dans tous les cas, quel que soit le modèle de copie utilisé, les centres d'épreuves devront veiller à :

- vérifier qu'aucun signe distinctif ne figure sur les copies,
- vérifier la pagination des copies,
- classer et compter les copies.

Cas des candidats absents et des copies blanches :

Les copies des candidats rendant copies blanches sont traitées et anonymées comme les autres copies. En indiquant COPIE BLANCHE.

Les listes d'émargement des épreuves dont les corrections sont dématérialisées doivent impérativement être éditées à partir de l'application CYCLADES.

Il convient d'éditer, depuis CYCLADES, en recto, pour chaque épreuve, les listes d'émargement par SALLE et par SPECIALITE afin que les contrôles lors de la numérisation des copies soient optimisés.

2. JOURNEES BANALISEES :

Afin d'assurer au mieux l'organisation de ces corrections, les enseignants désignés pour ces missions de correction bénéficieront, en accord avec le corps d'inspection et la Diec de quatre demi-journées dédiées à la correction (cf : tableau ci-dessous).

- **Concernant les épreuves communes** : le choix des dates des deux journées banalisées sera laissé à l'appréciation du chef d'établissement en collaboration avec l'enseignant convoqué sur la mission de corrections selon.
- **Concernant les épreuves professionnelles** : l'organisation de ce dispositif sera à la charge de chaque établissement.

Le serveur SANTORIN des corrections sera ouvert du lundi 18 mai au vendredi 19 juin 2026 selon l'épreuve concernée.

→ Calendrier et modalités d'organisation des corrections dématérialisées des épreuves communes

| Épreuves et date | Réunion d'entente académique (concernant les enseignants coordonnateurs) | Dates des corrections | Jours banalisés (2 journées) |
|---|---|---|---|
| Culture économique, juridique et managériale Lundi 18 mai 2026 14h-18h | 1er juin 2026 – Visio (09h-12h) | Corrections du 1er juin au 3 juin 2026 | 2 journées ou 4 demi-journées définies par le chef d'établissement entre le 1er et le 3 juin. |
| Culture générale et expression Mardi 19 mai 2026 14h30-17h30 | Le 26 mai 2026- Visio (15h-17h) | Corrections du 27 mai au 12 juin 2026 | 2 journées ou 4 demi-journées définies par le chef d'établissement entre le 27 mai et le 12 juin |

Les établissements n'ayant pas été livrés en copies dématérialisées, merci de vous rapprocher du service papeterie du Rectorat : diec.papeterie@ac-aix-marseille.fr.

3. CORRECTIONS DES EPREUVES ECRITES :

Les documents d'organisation de l'examen seront à retirés par les centres sur l'application Cyclades.

La correction des épreuves écrites est dématérialisée sur SANTORIN pour les épreuves selon le calendrier suivant :

| Epreuve | Date de l'épreuve | Centre de numérisation | Date de corrections |
|--|--|-------------------------------------|---|
| <p>Culture Economique, juridique et Managériale E4 Durée : 4h Harmonisation académique</p> | <p>Lundi 18 mai 2026 14h -18h</p> | <p>Centres des épreuves écrites</p> | <p>Du 1er juin au 3 juin 2026</p> |
| <p>Langues vivantes E2 Durée: 2h</p> | <p>Mardi 19 mai 2026 10h30-12h30</p> | <p>Centres des épreuves écrites</p> | <p>Du lundi 1er juin au mercredi 3 juin 2026</p> |
| <p>Culture générale et expression E1 Durée : 3h</p> | <p>Mardi 19 mai 2026 14h30 - 17h30</p> | <p>Centres des épreuves écrites</p> | <p>Du 27 mai au 12 juin 2026</p> |
| <p>Gestion Opérationnelle E7 Durée : 3h Réunion nationale d'entente en visioconférence le vendredi 22 mai 2026 : 14h Entente académique le lundi 1er juin 2026 (9h) en visio</p> | <p>Mercredi 20 mai 2026 15h -18h</p> | <p>Centres des épreuves écrites</p> | <p>Du lundi 1^{er} juin au vendredi 5 juin 2026</p> |
| <p>Management de l'Equipe Commerciale E8 Durée : 2h30 Réunion nationale d'entente en visioconférence le vendredi 22 mai 2026 : à 16 heures Entente académique le lundi 15 juin 2026 (9 h)</p> | <p>Jeudi 21 mai 2026 15h30 -18h00</p> | <p>Centres des épreuves écrites</p> | <p>Du lundi 15 juin au mercredi 17 juin 2026</p> |

B. LIVRETS SCOLAIRES

Le livret scolaire numérique (fichier excel) a été généralisé aux BTS tertiaires, dont le BTS MCO.

Il vise notamment à simplifier le recueil des informations par les professeurs enseignant en BTS (notes, moyennes, appréciations...) et automatise le renseignement et la mise en page des livrets scolaires.

Ils sont conformes au modèle en ANNEXE 3, au format numérique.

Le fichier contenant le modèle de livret est à remplir dans les établissements concernés.

Afin d'assurer l'anonymat des délibérations du jury, les établissements de formation doivent se conformer aux consignes de rédaction figurant sur ces livrets ANNEXE 3 : tâche réglementairement obligatoire.

Ces livrets dûment remplis, seront adressés au Lycée Jean Monnet, 13127 Vitrolles, à l'attention de Monsieur GERARDIN Bruno, DDFPT, adresse-mail : ddfpt.0133288d@ac-aix-marseille.fr, **au plus tard le vendredi 10 juin 2026.**

Le modèle de livret scolaire de chaque spécialité fait apparaître une ligne relative à la certification des compétences numériques avec PIX (non obligatoire pour les apprentis et candidats en formation continue).

II. DEROULEMENT ET ORGANISATION DES EPREUVES ORALES

A. MODALITES

Les dossiers numériques, supports des épreuves E5 (*Développement de la relation client et vente conseil*) et E6 (*Animation et dynamisation de l'offre commerciale*), ainsi que l'attestation de stage ou de réalisation de contrat, seront **téléversés directement par les candidats dans leur espace candidat Cyclades.**

Le dépôt des pièces par les candidats s'effectuera **sous la responsabilité de chaque centre de formation.** Les dossiers seront téléversés par les candidats dans leur espace Cyclades **au format PDF impérativement n'excédant pas 5 Mo**

La date limite de dépôt des dossiers par les candidats sur Cyclades a été fixée le lundi 4 mai 2026.

Si le dossier est absent ou non conforme, le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé, ce qui entraîne l'attribution de la mention non valide (NV). En conséquence, le diplôme ne peut lui être attribué.

Le candidat dont le dossier est non-conforme a jusqu'au 20 mai 2026, pour se mettre en conformité.

Sous la pièce justificative :

BTSMCODOPROFE5 : Dossier professionnel », le candidat téléverse **un fichier unique au format PDF**, contenant les activités professionnelles relevant de l'épreuve ponctuelle E5 : Développement de la relation client et vente conseil.

BTSMCODAPE6 : Dossier activité professionnelle », le candidat téléverse **un fichier unique au format PDF**, contenant les activités professionnelles relevant de l'épreuve ponctuelle E6 : Animation, dynamisation de l'offre commerciale.

Sous la pièce justificative

BTSPRESENT : Attestation de présence en entreprise », le candidat téléverse **un fichier unique au format PDF**, intégrant l'ensemble des pièce(s) administrative(s) : attestation(s) de stage(s) ou attestation(s) de réalisation(s) de contrat(s).

Sous la pièce justificative

BTSMCOSYNETREF2 : Note de synthèse du parcours de professionnalisation à l'étranger, le candidat téléverse un fichier unique au format PDF.

Sous la pièce justificative

BTSMCODOPROJEF3 : Dossier de projet d'entrepreneuriat, le candidat téléverse un fichier unique au format PDF.

B. DEVELOPPEMENT DE LA RELATION CLIENT ET VENTE CONSEIL (E5) et ANIMATION, DYNAMISATION DE L'OFFRE COMMERCIALE (E6)

1. EPREUVE E5 : Développement de la relation client et vente conseil

Durée : 30 mn

L'épreuve repose sur un dossier numérique personnel rédigé et constitué par le candidat, rendant compte, pour chaque situation professionnelle, des éléments suivants :

La (ou les) compétence(s) mobilisée(s) ;
La date et la durée ;
Le contexte professionnel ;
Les objectifs poursuivis ;
La méthodologie utilisée ;
Les moyens et les techniques mis en œuvre ;
Les résultats obtenus.

L'ensemble des comptes rendus des activités réalisées devra être accessible par le jury lors de l'épreuve. Le candidat se présente à l'épreuve avec un équipement numérique autonome permettant d'accéder au dossier et de le consulter.

L'épreuve E5 s'appuie sur un dossier dont l'absence entraîne l'impossibilité d'interroger le candidat.

Chaque dossier fait l'objet d'un contrôle de conformité par les autorités académiques avant l'interrogation.

Conformément à l'arrêté ministériel du 22 juillet 2008, la non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors que l'une des situations suivantes est constatée :

- Absence de dépôt de dossier
- Dépôt du dossier au-delà de la date fixée par l'autorité organisatrice
- Durée du stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen
- Documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées.

Le dossier constitue une production originale et personnelle soumise à la réglementation de la fraude aux examens ; tout plagiat sera considéré comme une situation de fraude.

Le dossier constitue un élément substantiel de l'épreuve. L'absence de présentation du dossier entraîne l'impossibilité d'interroger le candidat.

La mention NV (non valide) est alors reportée sur le bordereau de notation et le diplôme ne peut être délivré.

En dehors du dossier fourni au jury avant l'épreuve, le candidat apporte le jour de l'épreuve tout document qu'il estime pouvoir venir en appui de sa prestation.

Chaque dossier fera l'objet d'un contrôle de conformité par les autorités académiques avant l'interrogation.

2. EPREUVE E6 : Animation et dynamisation de l'offre commerciale

Durée : 30mn

L'épreuve repose sur un dossier numérique personnel rédigé et constitué par le candidat, rendant compte, pour chaque situation professionnelle, des éléments suivants :

La (ou les) compétence(s) mobilisée(s) ;
La date et la durée ;
Le contexte professionnel ;
Les objectifs poursuivis ;
La méthodologie utilisée ;

Les moyens et les techniques mis en œuvre ;
Les résultats obtenus.

L'ensemble des comptes rendus des activités réalisées devra être accessible par le jury lors de l'épreuve. Le candidat se présente à l'épreuve avec un équipement numérique autonome permettant d'accéder au dossier et de le consulter.

L'épreuve E6 s'appuie sur un dossier dont l'absence entraîne l'impossibilité d'interroger le candidat.

Chaque dossier fait l'objet d'un contrôle de conformité par les autorités académiques avant l'interrogation.

Conformément à l'arrêté ministériel du 22 juillet 2008, la non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors que l'une des situations suivantes est constatée :

- Absence de dépôt de dossier
- Dépôt du dossier au-delà de la date fixée par l'autorité organisatrice
- Durée du stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen
- Documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées.

Le dossier constitue une production originale et personnelle soumise à la réglementation de la fraude aux examens ; tout plagiat sera considéré comme une situation de fraude.

Le dossier constitue un élément substantiel de l'épreuve. L'absence de présentation du dossier entraîne l'impossibilité d'interroger le candidat.

La mention NV (non valide) est alors reportée sur le bordereau de notation et le diplôme ne peut être délivré.

En dehors du dossier fourni au jury avant l'épreuve, le candidat apporte le jour de l'épreuve tout document qu'il estime pouvoir venir en appui de sa prestation.

Chaque dossier fera l'objet d'un contrôle de conformité par les autorités académiques avant l'interrogation.

3. DUREE DE STAGE :

RAPPEL : En ce qui concerne l'examen de conformité des stages, il est rappelé que la durée obligatoire minimale du stage sur l'ensemble de période de formation est de **14 à 16 semaines**.

Cette durée du stage peut être réduite à 8 semaines soit pour une raison de force majeure dûment constatée soit dans le cas d'une demande d'aménagement de la formation ou d'une décision de positionnement. Les candidats dispensés des unités U5 et U6 ne sont pas tenus d'effectuer de stage.

Le candidat devra produire autant d'attestations de stage que de périodes différentes accomplies en milieu professionnel.

4. REPARTITION :

→ Académie d'Aix-Marseille

| Epreuves | Date | Centres |
|----------|--|---|
| E5 | Du mardi 26 mai au vendredi 29 mai 2026 | Lycée de l'Arc ORANGE Lycée Monnet VITROLLES Lycée Périer MARSEILLE |
| E6 | Du mardi 9 juin au vendredi 12 juin 2026 | Lycée de l'Arc ORANGE Lycée Monnet VITROLLES Lycée Périer MARSEILLE |

Une harmonisation aura lieu à la fin de chacune des épreuves.

Le contrôle de conformité des dossiers numériques supports des épreuves E5 et E6 sera effectué le mardi 12 mai 2026 à partir de 8h dans chaque centre d'épreuves.

→ Académie de Corse

| Epreuves | Date | Centre |
|----------|----------------------|-----------------------------|
| E5 | Du 9 au 11 juin 2026 | Lycée Jeanne d'Arc à Bastia |
| E6 | Du 9 au 11 juin 2026 | Lycée Jeanne d'Arc à Bastia |

Une harmonisation aura lieu à la fin de chacune des épreuves.

Le contrôle de conformité des dossiers numériques supports des épreuves E5, E6, EF2 et EF3 sera effectué le mardi 12 mai 2026 à partir de 9h au lycée J. d'Arc Bastia.

→ Aix-Marseille et Corse

L'ordre de passage des candidats et les convocations des membres des commissions d'interrogation seront établis en amont. Les grilles d'évaluation de cette épreuve seront envoyées en nombre sur chaque centre d'oral. Les notes ne seront saisies sur « CYCLADES » qu'à l'issue de l'harmonisation finale des épreuves.

A l'issue de celle-ci, chaque centre d'épreuve devra envoyer les grilles d'évaluation des épreuves E5, E6, EF4 (épreuve ponctuelle et CCF), classées par ordre alphabétique, au Lycée Jean Monnet à Vitrolles, à l'attention de M. GERARDIN Bruno, Directeur délégué aux formations technologiques et professionnelles.

☞ **Attention** : la saisie par les enseignants des notes de CCF pour E5, E6, EF4 devra être faite uniquement après l'envoi d'un courriel d'accord aux différents centres d'épreuves, par les services de la Division des Examens et Concours.

☞ **Convocation des professionnels concernant les épreuves E5, E6, EF2 et EF3 :**

Les professionnels prévus comme membres de la commission à l'épreuve E5 « Développement de la relation client et vente conseil, et E6 " Animation, dynamisation de l'offre commerciale", EF2 Parcours de professionnalisation à l'étranger et EF3 entrepreneuriat sont invités sous l'autorité des chefs de centres respectifs.

A l'issue des épreuves, les pièces justificatives demandées ainsi que la liste d'émargement seront adressées au Rectorat d'Aix-Marseille, à l'attention de Madame GUISTETTO Annie - DIEC 3.03, place Lucien Paye, 13621 Aix en Provence.

C. ORGANISATION DES EPREUVES ORALES DE LANGUES

ATTENTION : l'ordre de passage des candidats (date et heure) mentionné sur la convocation présente un caractère obligatoire et définitif.

1. REPARTITION INTER-ACADEMIQUE

→ Académie d'Aix-Marseille

| Epreuves | Date | Centre |
|---------------------|-------------------------------------|---|
| Anglais LV1 EF1 | Du lundi 11 au mercredi 13 mai 2026 | Lycée Périer MARSEILLE et Lycée Langevin MARTIGUES |
| Espagnol LV1 EF1 | Du lundi 11 au mercredi 13 mai 2026 | Lycée Perrimond MARSEILLE |
| Italien LV1 EF1 | Du lundi 11 au mercredi 13 mai 2026 | Lycée Perrimond MARSEILLE |

Les dates et centres pour les autres langues seront précisés ultérieurement.

→ Académie de Corse

| Epreuves | Date | Centre |
|--------------|------------------|----------------------------|
| Anglais LV1 | Le 5 mai 2026 | Lycée L. BONAPARTE AJACCIO |
| Anglais LV1 | Le 5 mai 2026 | Lycée J. D'ARC à BASTIA |
| Italien LV1 | Le 5 mai 2026 | Lycée J. D'ARC BASTIA |
| Espagnol FAC | Le 28 avril 2026 | Lycée FESCH AJACCIO |
| Espagnol FAC | Le 28 avril 2026 | Lycée GIOCANTE à BASTIA |
| Italien FAC | Le 28 avril 2026 | Lycée GIOCANTE à BASTIA |
| Italien FAC | Le 28 avril 2026 | Lycée FESCH AJACCIO |
| Anglais FAC | Le 28 avril 2026 | Lycée VINCENSINI BASTIA |

Les dates et centres pour les autres langues seront précisés ultérieurement.

2. EPREUVES FACULTATIVES

→ Académie d'Aix-Marseille

| Epreuve | Date | Centre | Date de dépôt du dossier support de l'épreuve |
|---|--|---|---|
| EF2 : Parcours de professionnalisation à l'étranger | Mercredi 6 mai 2026 | Lycée Périer Marseille | Le lundi 4 mai 2026 |
| EF3: Entrepreneuriat | Jeudi 7 mai 2026 | Lycée Jean Monnet VITROLLES | Le lundi 4 mai 2026 |
| EF4: Engagement étudiant | L'EF4 se déroule pendant l'épreuve E5 pour les candidats en ponctuel | Lycée Jean Monnet VITROLLES Lycée de l'Arc ORANGE Lycée Périer MARSEILLE | Fiche reconnaissance de l'engagement au moment de l'inscription |

→ Académie de Corse

| Epreuve | Date | Centre | Date de dépôt du dossier support de l'épreuve |
|-----------------------|----------------------|--------------------------|---|
| EF3 : Entrepreneuriat | Du 9 au 11 juin 2026 | Lycée J. d'Arc BASTIA | Le lundi 4 mai 2026 |

• PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION A L'ETRANGER EF2 :

L'épreuve prend appui sur 2 documents :

- une grille d'évaluation complétée par l'entreprise d'accueil à l'étranger
- une note de 8 à 10 pages rédigée par le candidat.

La note rédigée par le candidat doit présenter :

- une analyse du cadre de travail et de son contexte culturel à l'étranger ;
- une comparaison de pratiques professionnelles France/hors France ;
- la présentation d'au moins une pratique professionnelle transférable et susceptible d'enrichir les approches françaises ;
- les efforts d'adaptation déployés lors du séjour à l'étranger.

- **ENTREPRENEURIAT EF3 :**

L'épreuve prend appui sur un dossier personnel composé du modèle économique et du plan d'affaires du projet de création ou de reprise d'une unité commerciale.

- **ENGAGEMENT ETUDIANT EF4 :**

L'épreuve se déroule dans la continuité immédiate de l'épreuve E5. Elle prend appui sur une fiche d'engagement étudiant servant de support d'évaluation au jury, présentant une ou plusieurs activité(s) conduite(s) par le candidat. En l'absence de cette fiche, l'épreuve ne peut pas se dérouler.

D. SAISIE DES NOTES

Les établissements, les organismes de formation et les centres d'épreuves mettront à disposition des professeurs des ordinateurs pour la saisie des notes sous la responsabilité des responsables pédagogiques ou des chefs de centre.

La réunion d'harmonisation des épreuves en CCF E5, E6, E8 et EF4 se déroulera, **le jeudi 18 juin 2026, en présentiel au lycée Périer de 9 h à 12 heures.**

En vue de la réunion d'harmonisation des CCF, les équipes pédagogiques adresseront les notes de CCF des épreuves E5, E6, et EF4, à Madame Véronique WURSTER, IA-IPR, pour le **vendredi 5 juin 2026** au plus tard, à l'adresse suivante :

veronique.wurster@ac-aix-marseille.fr
en mettant en copie annie.guistetto@ac-aix-marseille.fr .
Un modèle de fichier leurs sera communiqué le moment venu.

Les notes de CCF harmonisées devront être saisies sur CYCLADES après la réunion d'harmonisation.
A la fin de la saisie, il faudra veiller à ne pas oublier de verrouiller le lot.

E. JURY DE DELIBERATION (1^{er} groupe)

Le jury de délibération se tiendra **le mardi 23 juin 2026 à 9h au lycée Jean Monnet à Vitrolles**, sous la présidence de Madame Véronique WURSTER, Inspectrice d'Académie-Inspectrice Pédagogique Régionale.

F. RESULTATS

Les résultats seront affichés dans les centres d'épreuves écrites le **mercredi 24 juin 2026**
Ils seront disponibles en ligne sur CYCLADES à partir **du mercredi 24 juin 2026.**

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone par les services du rectorat.

G. EPREUVES DE CONTROLE

Conditions :

Après délibération du jury, les candidats qui ont obtenu une moyenne générale au moins égale à 8/20 et inférieure à 10/20 et une moyenne aux épreuves du domaine professionnel au moins égal à 10/20 sont autorisés à se présenter aux épreuves de contrôle.

Les épreuves de contrôle consistent en deux interrogations orales d'une durée de 20 mn chacune, précédées d'une préparation de 20 mn (10 mn + 10 mn pour l'épreuve de langue étrangère).
Ces épreuves sont à choisir parmi les disciplines du domaine général du BTS MCO (note sur 20)

Ce choix est à faire au moment de l'inscription à ces épreuves (à confirmer 24h avant le début de l'épreuve) :

- * dans le centre où vous passez vos épreuves de contrôle ;
- * dans votre établissement de formation ;
- * directement sur votre espace candidat Cyclades (candidat individuel uniquement).

A l'issue des interrogations, les candidats ayant obtenu une moyenne générale au moins égale à 10/20 seront admis, après prise en compte de la meilleure note obtenue entre les épreuves du 1^{er} groupe et celles du rattrapage.

Les épreuves orales de contrôle se dérouleront le mercredi 1er juillet 2026 en fonction des résultats du 1^{er} groupe et de l'origine des candidats.

A l'issue, le jury de délibération du 2nd groupe se tiendra sous la présidence Mme WURSTER- IPR du BTS MCO le **jeudi 2 juillet 2026 9 h** en visioconférence.

H. RELEVES DE NOTES ET DIPLOMES

Les relevés de notes seront disponibles dans l'espace personnel Cyclades de chaque candidat.
Les copies des épreuves écrites numérisées seront également mises à disposition des candidats dans leur espace personnel après la publication des résultats.

L'édition et l'envoi des diplômes relèvent de la compétence des académies d'origine des candidats. Pour Aix-Marseille les candidats scolaires doivent récupérer leur diplôme auprès de leur établissement scolaire vers la mi-octobre 2026.

Pour les autres candidats, le diplôme sera envoyé, courant octobre 2026, en recommandé à leur adresse postale.

I. ETATS DE FRAIS DE JURY – IMAG'IN

Les missions d'interrogation et de correction sont saisies par internet (application informatique IMAG'IN : système d'Information Mission Affectation par la Gestion des intervenants Examens).

A l'issue des corrections et des interrogations, les examinateurs doivent donc, valider rapidement via l'application IMAG'IN (portail sécurisé) leurs états de frais de jury (rémunération et frais de déplacement) à l'adresse : www.ac-aix-marseille.fr/imagin

Les justificatifs liés aux déplacements (facture hébergement, billets de transport, bons de transport) devront être adressés obligatoirement au Rectorat d'Aix-Marseille DIEC BTS MCO Place Lucien Paye 13621 Aix en Provence à l'attention d'Annie **GUISTETTO**.

Je vous remercie de votre précieuse contribution au bon déroulement des examens de la présente session.

**Pour le recteur et par délégation
La cheffe de bureau des examens post-bac**

NOISEAU Mélanie

Mélanie NOISEAU